
Communiqué

Le 15 septembre 1995

N° 164

LE CANADA SE RÉJOUIT DES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES À BEIJING

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet et la secrétaire d'État (Condition féminine et Multiculturalisme), M^{me} Sheila Finestone, ont souligné aujourd'hui l'importance des gains obtenus dans le plan d'action global pour l'égalité des femmes, adopté par les gouvernements du monde entier lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing, en Chine.

« La Conférence mondiale sur les femmes a permis d'attirer de nouveau l'attention sur la situation des femmes du monde entier, a indiqué M. Ouellet. Les gains obtenus dans le document final, le Programme d'action, s'ajoutent aux progrès réalisés en matière d'égalité des femmes lors des conférences et sommets précédents sur les enfants, l'environnement, les droits de la personne, la population et le développement social. »

Le Canada a joué un rôle de chef de file dans bon nombre des réalisations de Beijing en faveur des femmes.

« Les résultats de cette Conférence sont importants pour les femmes du Canada, a indiqué M^{me} Finestone. Nous devons maintenant consacrer toute notre attention aux étapes à venir. Combiné au nouveau Plan fédéral pour l'égalité des sexes, le Programme d'action nous guidera dans l'avancement de la cause de l'égalité des femmes au Canada et dans le monde. »



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Les deux ministres ont tenu à souligner l'appui et le dévouement des nombreuses personnes, au Canada et à Beijing, qui ont travaillé à faire en sorte que la Conférence soit une réussite.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ou avec :

Communications
Condition féminine Canada
(613) 995-7835

Document d'information

RÉALISATIONS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES

- Affirmation de l'universalité des droits humains des femmes
- Adoption d'un plan d'action rigoureux pour prévenir et éliminer la violence faite aux femmes
- Reconnaissance de la violence sexuelle et des persécutions fondées sur les différences entre les sexes comme motifs pour étudier la demande de femmes qui réclament le statut de réfugié
- Reconnaissance de la diversité des femmes et des obstacles qu'elles doivent surmonter pour atteindre l'égalité
- Affirmation du droit des femmes de contrôler leur sexualité sans subir de contrainte, de discrimination ni de violence, et la réaffirmation des droits génésiques des femmes, dont celui de contrôler leur fertilité
- Reconnaissance que le viol en temps de conflits peut constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité et, dans certains cas, un génocide
- Reconnaissance de la nature essentielle du travail non rémunéré des femmes pour l'économie et la nécessité de le mesurer
- Exhortation des gouvernements à analyser leurs politiques et programmes en fonction de leurs répercussions sur les femmes et les hommes
- Affirmation, pour les femmes, de la liberté d'association et du droit d'organisation